8 avril 2017, 7ème colloque France - Maghreb, Sousse, Tunisie

#### Atelier 02:

Rôle de la société civile dans la promotion du don d'organes

# But

- Réflexion à une méthodologie grâce à laquelle la société civile pourrait contribuer à la promotion du don d'organes.
- Adapter à chaque pays une stratégie de sensibilisation au don d'organes basée sur l'action des associations présentes localement.

### **Points communs**

• Présence d'association pour la promotion du don d'organes

Agréées et reconnues

- Objectif commun: promotion du don d'organes et de la greffe:
  - Promotion du don
  - Promotion de la greffe : sports et succès de la greffe.
  - Amélioration de l'accès aux soins

## **Motivations**

• Altérité.

• Solidarité.

• Bienfaisance

#### **Constats**

#### Déficit d'information

- Méconnaissance des procédures législatives, administratives et médicales ainsi que sur les aspects religieux.
- Mauvaise compréhension des concepts « donneur vivant » et « donneur en état de mort encéphalique ».
- Messages négatifs et la fausse information.

#### Manque de confiance

- Méfiance du grand public à l'égard de la transplantation et des procédures de don d'organes.
- Qualité d'accueil aux urgences
- Restitution du corps à la famille

#### **Outils**

- Actions de sensibilisation :
  - Grand public.
  - Professionnels de santé.
- Journées de sensibilisation sur le don d'organes, de tissus et de cellules.
- Evènements.
- Interventions dans les Médias (écrits et audio-visuels).
- Elaborations de supports
- Site internet et/ Réseaux sociaux.

### **Partenaires**

- Tutelle.
- Sociétés savantes professionnels de santé.
- Financement privés et étatiques selon les pays.

# **Objectifs**

- Information, sensibilisation et appui au développement du don et de la greffe d'organes.
- Susciter un débat de société autour du don d'organes (Maghreb).

#### **Recommandations I**

- Cohérence du message et synergie d'action entre les associations et les institutions.
- Identification des personnes (médecins, greffés, journalistes..) et des structures (ministères, agences et associations) dans les différents domaines relatifs au don et à la greffe d'organes.
- Institutionnalisation de la coordination des différents intervenants dans la stratégie de la communication élaborée par les pouvoirs publics.
- Formation de tous les acteurs par les institutions : respect de la loi.

#### **Recommandations II**

 Association des relais d'opinion des personnalités influentes : hôpitaux, associations, religieux, législateurs et personnages publics.

Témoignages des receveurs et de donneurs et des familles de donneurs.

Bénéfice des expériences des institution des autres pays.

• Utilisation de tous les moyens de communication disponibles en adaptant à la population ciblés : Identification des moyens d'information les plus utilisés .

#### **Recommandations III**

- Coopération inter-associative :
  - Recensement des activités réalisées.
  - Evaluation du potentiel de chaque pays en termes d'associations.
  - Fédération des efforts.
  - Etablissement de contacts avec les associations choisies, établissement de partenariat.
  - Détermination des axes d'action .

